



Août 2022.

Informez. Mobilisez pour résister. Revendiquez et reconquérir

FO ÉCRIT AU MINISTRE SUR LE POUVOIR D'ACHAT

FO Fonctionnaires a écrit à Stanislas Guérini, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques au sujet du pouvoir d'achat des agents publics.

Monsieur le ministre

Vous avez annoncé, le 28 juin 2022, la décision du gouvernement de revaloriser la valeur du point d'indice de la fonction publique de 3,5 %.

Sans qu'il soit nécessaire de vous redire notre insatisfaction quant au niveau de cette revalorisation, nous souhaitons vous faire part des remarques suivantes :

- Les fonctionnaires ont droit, après service fait, à une rémunération comprenant le traitement indiciaire, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement ainsi que les indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire.

- La mesure prise pour compenser les effets de l'inflation sur la rémunération est incontestablement inaboutie. C'est pourquoi **FO** demande l'extension de cette mesure à l'intégralité des composantes de la rémunération.

- La démarche, que vous avez commencée à entreprendre lors du conseil commun de la Fonction publique du 7 juillet dernier en affirmant que les heures supplémentaires seraient indexées sur ce taux, mérite des précisions de votre part.

Le régime des heures supplémentaires dans la Fonction publique revêt des formes diverses : paiement à l'unité, au forfait, à l'indice.... Quid des heures complémentaires dans la Fonction publique territoriale ?

Pour **FO**, la revalorisation des heures et travaux supplémentaires doit être générale.

- La situation des contractuels, auxquels vous avez promis une revalorisation équivalente à celle des fonctionnaires, pose des questions analogues.

Certains contractuels sont indicés, d'autres non. Certains perçoivent des indemnités distinctes, d'autres une rémunération globale...

Nos collègues et les services chargés de la paie attendent des réponses claires et urgentes compte tenu de la hausse continue des prix et

des temps de traduction des mesures sur le bulletin de paie.

Considérant les annonces insuffisantes du gouvernement en matière de soutien au pouvoir d'achat des ménages, **FO Fonctionnaires** vous alerte sur l'impérieuse nécessité de mettre l'intégralité de la rémunération à niveau face à

l'inflation.

A défaut, le risque est avéré d'une demande reconventionnelle de grande ampleur. (...).

Dans l'attente de votre réponse, et restant à votre disposition pour échanger sur ce point, je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma haute considération.

POUR FO, IL Y A URGENCE À AMÉLIORER LA GRILLE INDICIAIRE

DÉCLARATION DE FO

AU DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

Monsieur le Ministre,

Ce CSFPE doit se prononcer sur un énième saupoudrage de quelques points d'indice pour la catégorie B.

Depuis 2017, les gouvernements et ministres de la fonction publique se succèdent en poursuivant la même politique salariale de tassement de la grille indiciaire.

Quelle que soit la catégorie A, B ou C (et c'est une évidence marquée sur la catégorie C!), les changements d'échelon produisent des augmentations dérisoires qui remettent en cause le principe de carrière.

Pour **FO**, il y a urgence à améliorer la grille indiciaire.

Nous parlons de revendications précises et sérieuses dans le domaine.

Nous revendiquons notamment un démarrage de la catégorie C à 120 % au-dessus du SMIC et coefficient multiplicateur de 1 à 6 entre l'indice le plus bas et le plus élevé de la grille.

Monsieur le Ministre, alors même que la revalorisation du point d'indice décidée unilatéralement par le gouvernement ne couvre même pas l'inflation de 2022, il y a à la fois urgence à rouvrir des négociations pour :

- Revaloriser à nouveau le point d'indice,
- Améliorer la grille indiciaire afin de redonner de l'attractivité à l'emploi public et du sens au principe de carrière auquel FO est viscéralement attachée !

